

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

QUÉBEC ET HORS QUÉBEC
(DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2022)**Président-directeur général**

Frais de transport	Frais d'hébergement et de repas	Autres frais inhérents	Nombre de déplacements	Accompagnateurs qui ont effectué des déplacements hors Québec	
				Nombre	Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et autres
6826,33 \$*	- \$	- \$	2	0	0

Information basée sur les réclamations présentées et approuvées au cours de la période visée.

* Comprend des frais d'annulation de billet d'avion (685,34 \$) ainsi qu'un montant pour réservation de billet d'avion (5 976,30 \$) pour un déplacement ayant lieu au prochain trimestre.